

SOCIÉTÉ « A&A COTE D'AZUR »

Société par actions simplifiée au capital de 539.599 Euros

Siège social : 81 rue de France

3ème Étage, Cs 21037

06048 NICE Cedex 1

RCS NICE 888 618 287

**PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 22 DECEMBRE 2025**

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ,

LE 22 DECEMBRE,

A 8H30,

Les associés de la société « A&A COTE D'AZUR », Société par actions simplifiée au capital de 539.599 Euros, dont le siège social est situé 81 rue de France, 3ème Étage, Cs 21037, 06048 NICE Cedex 1, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

La séance est ouverte sous la présidence de la société MALOA, représentée par Monsieur Olivier CHASSAGNY, Président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que l'ensemble des associés sont présents ou représentés.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour les décisions extraordinaires.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence de l'Assemblée,
- le rapport du Président,
- le projet de statuts mis à jour,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les textes des projets de résolutions proposées, son rapport ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

DS


DS


Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Réduction du capital social de la Société par absorption des pertes ;**
- **Modification des articles 7 et 8 des statuts ;**
- **Pouvoirs pour formalités.**

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président, décide de réduire ce jour le capital social de 539.599 euros à 167.461 euros par résorption des pertes telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025 dûment approuvés.

Cette réduction de capital de 372.138 euros est réalisée par réduction de la valeur nominale des 539.599 actions de 1 € à 0,310343 euros environ chacune.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, décide de modifier à compter de ce jour les articles 7 et 8 des statuts de la façon suivante :

ARTICLE 7 – Apports

Il a été apporté au capital de la Société :

- *lors de la constitution, une somme de 1.000 euros ;*
- *lors de l'augmentation de capital décidée par l'associé unique le 29 mai 2024, le capital social a été augmenté de 88.599 euros par voie d'apport consenti par Monsieur Olivier CHASSAGNY de 100 actions émises par la société A&A MEDITERRANEE », société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros, dont le siège social est à 06048 NICE CEDEX 1 - 81 Rue de France – CS 21037 – C/O REGUS, immatriculée au RCS de Nice sous le n° 890 212 061, évaluées globalement à la somme de quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (88.599 €).*
- *Suivant décision de l'associé unique en date du 19 septembre 2024 et de la décision du Président en date du 18 décembre 2024, le capital social a été augmenté d'une somme de quatre cent cinquante mille (450.000), pour le porter de 89.599 euros à 539.599 euros, par voie d'émission au pair de 450.000 actions nouvelles souscrites et libérées en numéraire et par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.*
- *Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée général extraordinaire en date du 22 décembre 2025, le capital social a été réduit de 372.138 euros pour être ramené à 167.461 euros.*

DS


DS


Total des apports : 539.599 euros.

ARTICLE 8 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de CENT SOIXANTE SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE et UN euros (167.461 €).

Il est divisé en 539.598 actions d'une valeur de 0,310343 euros environ chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Le reste demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

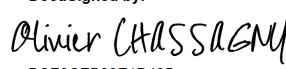
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et les associés présents.

LE PRESIDENT

DocuSigned by:

BCE3CEB99E1D435...

LES ASSOCIES

DocuSigned by:

BCE3CEB99E1D435...

DocuSigned by:

BCE3CEB99E1D435...

SOCIÉTÉ « A&A COTE D'AZUR »**Société par actions simplifiée au capital de 539.599 Euros****Siège social : 81 rue de France****3ème Étage, Cs 21037****06048 NICE Cedex 1****RCS NICE 888 618 287****FEUILLE DE PRÉSENCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 22 DECEMBRE 2025**

Associés (Nom, prénoms adresse)	Nombre d'actions	Nombre de voix	Mandataires (Nom, prénoms, adresse)	Signatures
Monsieur Olivier CHASSAGNY	89.599	89.599		DocuSigned by: <i>Olivier CHASSAGNY</i> BCE3CEB99E1D435...
Société A&A PROVENCE	450.000	450.000	M. Olivier CHASSAGNY	DocuSigned by: <i>Olivier CHASSAGNY</i> BCE3CEB99E1D435...
TOTAL	539.599	539.599		

Le Président de séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que deux associés sont présents ou représentés, totalisant 539.599 actions ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 539.599 voix.

Le Président de séance

DocuSigned by:
Olivier CHASSAGNY
BCE3CEB99E1D435...